



Patrice Grenier



Claire Laporte



Karel Roynette



Stéphanie Imbault



Anne-Sophie Lilti

ACTIVITÉS

- Contentieux des affaires et procédures d'arbitrage
- Maîtrise des risques industriels
- Droit pénal des affaires
- Assurance et réassurance
- Responsabilité civile
- Droit public, en particulier les régulations économiques
- Joint-ventures / contrats commerciaux et de coopération internationaux
- Conception et mise en place de programmes d'assurance

POSITIONNEMENT

Depuis plus de 15 ans, en France et à l'international, le cabinet Grenier Avocats assiste étroitement des groupes industriels (issus d'univers aussi divers que l'armement, l'automobile, les matériaux de constructions, l'ingénierie d'infrastructures de transports, l'énergie ou encore l'agro-alimentaire), des compagnies d'assurances et de réassurance ainsi que des courtiers en assurance.

Au profit de sa clientèle, le cabinet Grenier Avocats offre une large palette d'expertises : accompagnement dans des affaires de responsabilité pour vice caché ou du fait de produits défectueux ; Prise en charge de la rédaction et des litiges liés aux contrats commerciaux ; Mise en place et révision des contrats associés aux programmes d'assurance ; Contentieux et arbitrages relevant du droit privé et du droit public notamment pour des entités maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, assistants de maître d'ouvrage ainsi que titulaires de marchés.

ÉQUIPE

Riche d'une importante expérience à l'internationale, inscrite à la fois aux barreaux de Paris et New-York, l'équipe du cabinet Grenier Avocats a développé une solide expertise des enjeux industriels tant en conseil qu'en contentieux. Ainsi, toute l'équipe est parfaitement au fait des attentes et des besoins de structures importantes aussi bien dans leurs rapports avec leurs partenaires commerciaux que pour leurs risques de responsabilité civile ou pénale.

RÉSEAU INTERNATIONAL

Le cabinet Grenier Avocats dispose des compétences nécessaires pour offrir à tous ses clients les services juridiques d'un cabinet international. Il est d'ailleurs membre du réseau de cabinets d'avocats Clausen Miller International (CMI) répartis dans les plus grandes villes européennes ainsi qu'aux Etats-Unis.

Aussi, le cabinet Grenier Avocats a développé des partenariats avec des cabinets présents en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

CONTACTS

- **Patrice Grenier, Fondateur** : pgrenier@grenier-avocats.com
- **Claire Laporte** : claporte@grenier-avocats.com
- **Karel Roynette** : kroynette@grenier-avocats.com
- **Stéphanie Imbault** : simbault@grenier-avocats.com
- **Anne-Sophie Lilti** : aslilti@grenier-avocats.com